Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

HEXATEL – Modification(s) de société

Référence : L030662

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 4 avril 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

HEXATEL Société par actions simplifiée au capital de 1 429 260 euros Siège social : 2, rue Alain Colas, Parc d'Activités des Vents d'Ouest 35530 NOYAL SUR VILAINE 523 252 765 RCS RENNES AVIS DE FUSION La société HEXATEL a établi par acte signé électroniquement le 15 janvier 2025 un projet de fusion avec la société STECARPHI, Société par Actions Simplifiée au capital de 75 000 Euros, dont le siège social est 13, rue Roland Coffignot, 51100 REIMS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 525 024 493 RCS REIMS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 21 janvier 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion Les associés de la société HEXATEL ont approuvé en date du 28 février 2025 le projet de fusion avec la société STECARPHI, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. Le mali de fusion s'élève à 2 166 659,32 euros. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er octobre 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au 28 février 2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société HEXATEL et considérées comme accomplies par la société HEXATEL depuis le 1er octobre 2024. En application des dispositions de l'article L. 236-3-II du Code de commerce, la Société HEXATEL étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société STECARPHI, et ce, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES et de REIMS pour chacune des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la Société HEXATEL et la Société STECARPHI a été dissoute sans liquidation à la date du 28 février 2025, date de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne